

LES RÉSUMÉS : LA JUSTICE, PRINCIPES ET ORGANISATION



TRACE ÉCRITE : LA JUSTICE ET LA POLICE

La justice et la police ont des missions différentes mais elles peuvent parfois travailler ensemble. La police peut faire des enquêtes sur les auteurs d'infraction aux lois et trouver les preuves de leur culpabilité. C'est la police judiciaire.

TRACE ÉCRITE : LA COUR D'ASSISES

La Cour d'Assises juge les affaires les plus graves, les crimes. Il y en a une dans chaque département. Elle se compose de trois juges et de neuf citoyens : les **jurés**. Ils votent le verdict (un arrêt) en suivant leur intime conviction.

En janvier 2001, la loi sur la présomption d'innocence est entrée en vigueur. Elle permet au condamné de faire appel devant une autre CA.

Juré : Citoyen de 23 ans, tiré au sort sur les listes électorales, qui ne peut pas refuser sa convocation.